

L'Etat français va supprimer les tombes des Poilus pour installer des carrés musulmans



Ce 11 novembre n'est pas une fête. Loin de là. Pour commencer, il marque l'anniversaire d'un armistice de sang. Celui de la guerre la plus meurtrière de l'Histoire de France : 1,7 million de Français, civils ou militaires, périssent. Un chiffre trois fois supérieur à celui de la Seconde Guerre mondiale. Pour célébrer l'événement, le recueillement semble plus adapté que les strapontins. Mais cet anniversaire est tout particulier. Il a des relents de scandale. Au lendemain du conflit, l'État français a laissé un choix aux familles des personnes mortes au combat : inhumer leur proche dans une nécropole nationale ou reprendre le corps afin qu'il reposât dans la tombe familiale.

Trois cent cinquante mille familles ont décidé d'inhumer le défunt par leurs soins. La plupart ont choisi une sépulture dite perpétuelle.

Mais la perpétuité sépulcrale, en France, est à l'image de la carcérale : elle n'est qu'un fantôme destiné à rassurer les foules.

Une sépulture perpétuelle dure en réalité 99 ans. Ce qui signifie qu'en cette année 2017, dans nos cimetières communaux, les milliers de tombes où sont inhumés des Morts pour la France ont disparu ou vont disparaître !

Il est en effet facile de comprendre que la grande majorité des corps ont été enterrés avant novembre 1918. Seuls sont partis en bière après cette date des prisonniers ou des malades, des blessés (gazés, mutilés...) ayant péri au cours des mois ou années après la fin de la guerre.

Les familles auraient-elles, à l'époque, choisi l'inhumation par leurs propres moyens si on leur avait annoncé que la sépulture de leur combattant allait disparaître moins d'un siècle plus tard ? Il y a lieu d'en douter. Quoi qu'il en soit, c'est peu dire que l'État ne se montre pas à la hauteur du respect dû aux Morts pour la France.

Au moment où l'on célébrera le centenaire de la fin de la Grande Guerre, des centaines de milliers de corps de combattants auront rejoint les fosses communes municipales, anonymes et morts parmi les morts, à jamais rayés de nos mémoires.

Dans le même temps, on continue à faire pression, dans les hautes instances dirigeantes, pour créer des carrés musulmans, orientés vers La Mecque, dans nos cimetières.

Ainsi, trois directives ministérielles datant de 1975, 1991 et 2008 encouragent les communes à installer ces espaces confessionnels (*l'union*, janvier 2011).

Sans parler du rapport de la commission Stasi sur la laïcité (2003) qui enjoignait fortement les municipalités à agir en ce sens.

Tout ceci au mépris total de la loi de 1905, puisque ce sont les mairies qui en auraient la charge financière et

conceptuelle. Comment feront-elles passer cette spécificité pour les musulmans ? Elles argueront que l'islam n'est pas un culte mais une armée de dégénérés lubriques ?

A ce propos, dans un rapport du 31 mai 2006, le Conseil d'État relève que : *« L'institution de carrés confessionnels dans les cimetières n'est pas possible en droit. Toutefois, en pratique, les carrés confessionnels sont admis et même encouragés par les pouvoirs publics afin de répondre aux demandes des familles, de confession musulmane notamment, de voir se créer dans les cimetières des lieux d'inhumation réservés à leurs membres. »*

Résumons : c'est interdit et impossible pour la loi, mais en pratique il faut le faire. Si quelqu'un a une interprétation différente de ce texte, j'attends volontiers sa version, mais personnellement, j'y vois là un nouvel « accommodement raisonnable » qui jette aux oubliettes un fondement de notre société contemporaine.

Le symbole est d'autant plus fort qu'en islam, on n'enterre a priori ses morts qu'en terre musulmane. La confection d'endroits spécialement dédiés à ce culte est donc un signe de l'avancée de la conquête de notre territoire : si les mahométans consentent à s'y faire enterrer dans le respect de leur idéologie, c'est qu'il s'y sentent en terre islamisée.

Le résultat est que l'on supprime la mémoire de nos combattants, de ceux qui sont morts pour la France, par les cadavres d'envahisseurs.

On remplace la mémoire du peuple qui a défendu notre terre et notre héritage par la chair putréfiée des colonisateurs.

En ce 11 novembre 2017, centenaire de l'armistice, c'en est pratiquement fini des tombes individuelles de Poilus. Cette étape du Grand remplacement est franchie.

Il ne restera que nos larmes et des fosses communes pour pleurer nos morts.

Mais peut-être aussi une rage indicible contre ceux qui enfouissent notre mémoire six pieds sous terre.

Lou Mantely